

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1117

présenté par

Mme Janvier, M. Rousset, Mme Thevenot, Mme Peyron, Mme Berete, Mme Calvez,
Mme Decodts, M. Marion, M. Fait, M. Ledoux, M. Travert, M. Sorez, Mme Brulebois,
Mme Métayer, M. Abad, Mme Liso, Mme Rilhac, M. Pont, Mme Panosyan-Bouvet, M. Bordat,
Mme Heydel Grillere, M. Jacques, M. Zulesi, Mme Delpech, M. Izard et M. Haury

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 7, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.